

Date de dépôt : 15 avril 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Baertschi : Combien de permis frontaliers (G) ont été demandés pour le grand Etat en 2014 ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 mars 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Genève a délivré 13 500 permis frontaliers en 2014, selon la Tribune de Genève de ce jeudi 12 mars.

Il est utile de connaître combien le grand Etat a réclamé de permis frontaliers G parmi ces 13 500 demandes, pour constater si la directive du Conseil d'Etat sur la préférence cantonale est appliquée.

Très clairement, ce chiffre est excessif, mais on apprécie de voir de bons indicateurs selon l'office cantonal de la statistique qui fait état d'une progression qui se ralentit à Genève et est moins prononcée qu'à l'échelon du pays.

Il convient d'avoir la vision la plus précise afin de pouvoir agir au mieux pour les chômeurs genevois et la cohésion sociale de notre République et canton.

Ma question est la suivante :

Combien de permis frontaliers G ont été demandés pour le grand Etat, respectivement les chiffres par département et régie publique, et combien de permis G ont été sollicités pour le secteur privé ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En 2014, le grand Etat a demandé 491 nouvelles autorisations frontalières (permis G).

Ce total se décompose comme suit :

Pour les départements de l'administration cantonale :

DF :	2
DIP :	42 ¹
DSE :	4
DETA :	1
DEAS :	1

Pour les établissements et entreprises publics autonomes sous surveillance directe ou indirecte de l'Etat :

HUG :	183
TPG :	5
SIG :	7
IMAD :	31
Université :	170 ²
HES :	24
AIG :	1
Hospice général :	1
EPI :	1
EMS :	12
Clinique de Jolimont :	6

Les autres demandes de permis G émanent du secteur privé, voire d'administrations communales ou fédérales.

¹ Les 42 nouveaux permis G du DIP se déclinent comme suit :

- PAT : 4 dont 2 stagiaires à l'OMP et 2 employés en emploi ayant déménagé en France.
- PE : 38 permis dont environ la moitié sont enseignants en formation ou l'ont terminée à l'Université de Genève, l'autre moitié étant engagés en regard de la pénurie dans certaines disciplines.

² Quant à l'Université, le 80% des permis G concernent des collaborateurs de l'enseignement (assistants, doctorants, jeunes chercheurs, etc.)

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP